

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE

EVENEMENT – NUITEE TOURISTIQUE - ACTIVITE - PASS UP – UP BOX

Art.1 – PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre, d'une part, la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard, et d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat via le site Internet www.uzes-pontdugard.com dénommée ci-après « l'acheteur ».

L'utilisation du service de vente en ligne de la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard et de toute fonctionnalité de ce service disponible à l'adresse www.uzes-pontdugard.com implique l'acceptation expresse, préalable, pleine et entière par l'acheteur des présentes Conditions Générales et Particulières de Vente. Le non-respect par l'acheteur des obligations souscrites aux termes des présentes Conditions de Vente, et en particulier en cas de fraude ou de toute tentative de fraude, de revente de prestation et de tout incident de paiement du prix d'une commande, pourra entraîner la suspension de l'accès au service de vente en ligne en fonction du degré de gravité des agissements en cause, sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourrait solliciter la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard. En conséquence, cette dernière se réserve le droit de refuser toute commande d'un acheteur avec lequel existerait un tel litige. Si l'une ou plusieurs clauses des présentes conditions de vente sont tenues à un quelconque moment pour non valide, ou déclarées comme telles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction civile, les autres stipulations conserveront toute leur valeur et leur portée.

Ces conditions générales de vente s'inscrivent dans le cadre du régime de la vente de voyages et de séjours fixé par :

- La directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées,
- [l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive \(UE\) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, et de son décret d'application n° 2017-1871 du 29 décembre 2017.](#)

Ces conditions de vente prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard. Date d'entrée en vigueur : 01.04.2023.

Art.2 – DÉFINITIONS

L'acheteur : désigne toute personne physique utilisant le Site, en vue de consulter les prestations proposées par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard, d'effectuer des réservations en ligne et, le cas échéant, de payer les prestations souscrites. L'acheteur peut ou non être l'utilisateur de la prestation. S'il n'est pas l'utilisateur, il lui appartient de s'assurer de la capacité de chacun des utilisateurs à participer à la prestation avant toute commande.

Hébergeur : désigne les prestataires touristiques partenaires de la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard détenant un hébergement touristique et commercialisant leur(s) prestation(s) sur le site ou par redirection sur sa propre centrale de réservation.

Organisateur : désigne toute personne productrice ou organisatrice de services ou activités proposés à la vente par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard, cette dernière pouvant elle-même être qualifiée d'organisateur. Il est à noter que les prestations non organisées par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard se déroulent sous la seule responsabilité du prestataire organisateur. La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable dans ce cas.

Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de services ou activités proposés à la vente par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard dans le cadre des dispositifs de Pass ou de Box.

Prestation : signifie toute prestation de services fournie par un organisateur ou par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard elle-même et pouvant être commandée ou réservée en ligne sur le site.

Site : désigne le site internet qui figure à l'adresse : www.uzes-pontdugard.com/

Bon d'échange : support délivré et/ou remis à l'acheteur par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard de façon dématérialisée (billet électronique) ou sous la forme de carte physique numérotée.

Pass Up : dispositifs mis en place et gérés par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard. Véritables passeports touristiques pour les visiteurs, ils se présentent sous forme de carte physique ou billet électronique mis à la disposition via une application smartphone et identifiant chaque utilisateur via un QR code unique.

Up Box : dispositifs mis en place et gérés par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard. Les Up BOX se présentent soit sous forme de e-coffret numéroté reçu par billet électronique, soit sous forme d'un coffret physique (boîte) comprenant une carte physique numérotée. Son utilisateur est invité à choisir une prestation à réaliser parmi un ensemble de prestations proposées.

Art.3 – OBJET

Les présentes conditions de vente visent à définir les modalités et obligations réciproques des parties, ainsi que les différentes étapes du processus de commande. Aussi, toute commande effectuée sur le site sera soumise aux conditions générales, ainsi qu'aux conditions particulières pouvant régir l'achat de certains services ou prestations proposées ou associées.

Art.4 – DETAIL DES PRESTATIONS

Les prestations proposées à la vente sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, si des erreurs ou omissions se sont produites dans cette présentation, la responsabilité de la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard ne peut être engagée. Les illustrations, photos des produits à l'appui du texte n'entrent pas dans le champ contractuel.

Art.5 – MODALITES DE VENTE ET DE PAIEMENT

Les prix sont présentés en TTC et en euros.

L'acheteur, qui souhaite réserver un service doit obligatoirement :

- ✓ remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées,
- ✓ accepter les conditions générales de vente,
- ✓ valider sa commande après l'avoir vérifiée,
- ✓ confirmer sa commande et effectuer son règlement par carte bancaire.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Toute commande de prestation vaut acceptation des prix et descriptions. Un bon d'échange mentionnant les détails de la ou des prestations achetées est adressé en pièce jointe du courrier électronique envoyé à l'acheteur.

Le paiement des prestations est effectué en ligne au moment de la réservation par carte bancaire, grâce au système sécurisé de paiement mis en place sur le site. Les règlements s'effectueront par carte bancaire des réseaux cartes bleues VISA et EUROCARD / MASTERCARD (solution TIPI en paiement sécurisé). Il est précisé que tout paiement par carte bancaire déclenche une demande systématique d'autorisation de débit. La réservation est considérée comme ferme une fois l'autorisation de débit obtenue.

Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par l'acheteur, à l'issue de la transaction, sur l'adresse électronique qu'il aura renseignée au préalable. Le compte bancaire de l'acheteur sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction.

Art.6 – UTILISATION, CONTROLE ET VALIDITE DES BONS D'ECHANGE

Les bons d'échange sont uniquement valables pour la prestation qu'ils concernent, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur lesdits bons d'échange. Ces titres doivent être conservés jusqu'à la fin de la prestation. Les utilisateurs se présentant sans bon d'échange se verront refuser l'accès à la prestation (même les utilisateurs à titre gratuit, ou les jeunes enfants par exemple, doivent avoir été signalés lors de la commande).

Le contrôle des bons d'échange est effectué à l'aide de lecteurs par l'organisateur. Un bon d'échange ne peut être présenté qu'une seule fois au point de contrôle. L'organisateur se réserve le droit de contrôler la validité du bon d'échange présenté par l'utilisateur au point de contrôle. L'utilisateur doit donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle.

Les bons d'échange sous forme de billets électroniques sont uniquement valables s'ils sont présentés sur smartphone ou imprimés sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso. Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les billets électroniques partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.

En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, l'acheteur devra imprimer à nouveau son fichier PDF. Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, l'acheteur devra s'assurer que les informations écrites sur billets électroniques, ainsi que le QR code sont bien lisibles.

La reproduction des bons d'échange est interdite. Seul le premier utilisateur à présenter ledit bon d'échange pourra accéder à la prestation. Il est présumé être le porteur légitime. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité du bon d'échange dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée. Si un utilisateur est refoulé pour cette raison lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement.

Art.7 – OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

Les prestations pouvant être commandées sur le site sont généralement assujetties à une période de validité déterminée ou pour une date précise. En confirmant définitivement sa commande sur le site, l'acheteur reconnaît avoir pleinement pris connaissance de la date ou période de validité applicable à sa commande. Le refus de la prestation par l'acheteur ou tout autre motif quel qu'il soit, ne saurait constituer une cause de remboursement.

Art.8 – OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

Les prestations proposées sur le site ont lieu aux dates et heures mentionnées. Il est conseillé à l'utilisateur d'arriver une quinzaine de minutes avant l'heure définie. Le lieu est précisé pour chaque prestation. La durée des prestations peut varier légèrement. Les horaires indiqués sont à respecter afin de garantir le bon déroulement de la prestation. Les différents organisateurs ne sont pas tenus d'attendre un utilisateur en retard. En cas de retard ou de présentation hors délai sur le lieu de la prestation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Art.9 – RETRACTATION, REMBOURSEMENT ET ANNULATION

Les présentes conditions de rétractation, de remboursement et d'annulation sont applicables à toutes les prestations vendues par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard.

9.1 – Rétractation

Conformément à l'article L.212-20-4 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la prestation de services d'hébergements, de transport, de restauration, de loisirs devant être fournie à une date précise ou pour une période déterminée. Par conséquent, et conformément aux dispositions législatives, aucune demande de remboursement suite à une vente à distance ne pourra être prise en compte une fois la réservation validée.

9.2 - Annulation ou modification d'une prestation

9.2.1 - Du fait de l'acheteur

Les prestations ne sont pas remboursables, même en cas de perte ou de vol du bon d'échange, ni reprises, ni échangées sauf en cas d'annulation de la prestation par l'organisateur. Dans ce cas seul le prix de la prestation sera remboursé. Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acheteur initial. Dans tous les cas, aucun frais annexes de quelque nature que ce soit, ne seront remboursés ou dédommagés.

Par ailleurs, en cas d'interruption de la prestation par l'utilisateur ou de non-présentation de l'utilisateur sur le lieu de la prestation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En outre, en cas de réémission du bon d'échange ou d'une nouvelle réservation faisant suite à une annulation ou à une modification émanant de l'acheteur, il est précisé que le prix du nouveau support assimilé ou de la nouvelle prestation peut être supérieur à celui de l'achat initial.

9.2.2 - Du fait du vendeur

Si avant la date prévue du début de la prestation, l'organisateur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels de la prestation, l'acheteur peut, après en avoir été informé :

- soit annuler sa réservation et obtenir, sans pénalités, le remboursement des sommes versées.
- soit accepter la modification des prestations proposées.

En cas d'obligation par l'organisateur d'annuler la prestation, un report pourra être proposé à l'acheteur. Les organisateurs peuvent être contraints d'annuler une prestation en cas de force majeure et / ou d'en modifier la date. Il en sera notamment ainsi en matière de grèves, de fermetures d'établissements, de conditions climatiques (intempéries, tempêtes...), hydrologiques (crues, inondations...), et géographiques. Si un report n'est pas possible, l'acheteur est remboursé intégralement.

L'insuffisance du nombre de participants pour certaines prestations peut être un motif valable d'annulation. Dans ce cas, la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard rembourse à l'acheteur la totalité des sommes versées correspondantes. Cette éventualité ne saurait intervenir moins de 24 heures avant le début de la prestation.

À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'une prestation pour lequel l'acheteur a réservé, il accepte que la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard puisse utiliser les coordonnées saisies lors de la réservation pour le tenir informé de la marche à suivre, dès lors que la SPL Pays d'Uzès Pont du Gard aura elle-même été prévenue par l'organisateur. Si exceptionnellement, la prestation réservée n'était plus disponible, l'organisateur s'engage à proposer un report de la prestation ou garantir un remboursement sans pénalités des sommes versées.

Art.10 – RESPONSABILITE

10.1 Responsabilité de la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard

La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard, dans le processus de vente en ligne, n'est tenue que par une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

10.2 Responsabilité en cas de perte ou vol du bon d'échange

La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite du bon d'échange et notamment en cas d'incident qui surviendrait pendant l'acheminement de celui-ci.

10.3 Responsabilité quant au déroulement de la prestation

La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard n'est pas responsable du déroulement d'une prestation dont elle n'est pas organisatrice (modification du contenu, changement de la distribution artistique ou sportive, changement des horaires...) ou le cas échéant, de son annulation.

De même, la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard décline toute responsabilité pour les dommages subis, par quelle que cause que ce soit, par les effets, objets, ou matériels apportés par les utilisateurs.

10.4 Responsabilité de l'utilisateur lors de la prestation

L'acquisition d'un bon d'échange emporte adhésion au règlement intérieur du lieu de déroulement de la prestation. L'utilisateur s'y conformera strictement sous peine de voir sa responsabilité engagée.

Art.11 – ASSURANCES

L'utilisateur est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance appropriée. A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle et garantie financière.

Art.12 – ANIMAUX

L'acheteur doit vérifier avant toute réservation si l'utilisateur peut ou non être accompagné d'un animal domestique, et le cas échéant, vérifier si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par l'acheteur, l'organisateur pourra refuser la participation de l'utilisateur, sans remboursement.

Art.13 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles sont collectées par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard dans le but exclusif d'assurer la gestion de la prestation, dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution sur la base du consentement de l'acheteur.

Notre charte de protection des données personnelles : www.uzes-pontdugard.com/confidentialite

Art.14 – LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Afin de lutter contre la fraude, notamment par carte bancaire, la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard se réserve le droit d'utiliser les données personnelles de l'acheteur pour le contacter et vérifier la véracité des informations fournies. En cas de supposition de fraude, la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard se réserve le droit d'annuler les prestations commandées.

Art.15 – RÉCLAMATION

L'acheteur est tenu de communiquer dans les plus brefs délais toute non-conformité qu'il constaterait durant la procédure d'achat de ses prestations. Toute réclamation doit être adressée par écrit à la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard.

Art.16 – REGLEMENT DES LITIGES

Les ventes de prestations effectuées sur le site sont soumises à la loi française. Tout litige sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français. Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat passé entre La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard et l'acheteur, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence des tribunaux compétents.

Art.17 - INFORMATIONS RELATIVES A LA SPL DESTINATION PAYS D'UZES PONT DU GARD

Raison sociale : DESTINATION PAYS D'UZÈS PONT DU GARD – Forme juridique : SPL

N° SIRET : 834 398 729 00014 - N° TVA Intracommunautaire : FR37834398729

Siège social : Place des Grands jours – 30210 REMOULINS - Immatriculation ATOUT FRANCE : IM030180004

Administratif : Office de Tourisme Destination Pays d'Uzès Pont du Gard, 16 Place Albert 1er, 30700 Uzès

Assurance RCP : Le vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n°75519504 auprès de AXA Assurances AXA Part/Pro, 233 cours Lafayette 69006 LYON, afin de couvrir les conséquences de la RCP que le vendeur peut encourir.

Garantie financière : le vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, 15 avenue Carnot - 75017 Paris, qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du vendeur.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE

Les conditions figurant dans le présent chapitre viennent compléter les Conditions Générales de Vente.

1 – APPLICABLES A LA RESERVATION EN LIGNE D'UNE NUITEE TOURISTIQUE

Toute réservation effectuée via le site est faite auprès de l'hébergeur. Ainsi, le contrat de vente est conclu directement entre l'acheteur et l'hébergeur. Ainsi, il faut se reporter aux Conditions Générales et Particulières de Vente de l'hébergeur.

2 – APPLICABLES A LA VENTE EN LIGNE D'UNE PRESTATION PLACEE

Certaines prestations sont accessibles en places numérotées ou en zones définies.

Art. 2.1 – PLAN DE SALLE ET LOCALISATION DES PLACES

Les places sont indiquées sur un plan de salle, la localisation des places sur ce plan est fournie à titre indicatif, de la façon la plus représentative possible. Toutefois, en fonction de la dimension réelle de la salle figurée sur le plan, l'emplacement pourra indiquer soit le siège précis soit une zone de la salle dans laquelle sont situées les places.

Art. 2.2 – DISPONIBILITE DES PLACES

L'acheteur est informé en temps réel de la disponibilité des places restantes. Dans l'hypothèse d'une indisponibilité de tout ou partie des places souhaités par l'acheteur dans la catégorie indiquée, il lui sera proposé des places dans une autre catégorie. Si le nombre de places demandé est supérieur au nombre de places disponibles dans la catégorie choisie ou dans une autre catégorie proposée, il est possible selon les disponibilités de choisir des places non contiguës. Il est donc conseillé à l'acheteur de bien vérifier l'emplacement et la catégorie choisis avant de valider sa commande.

Art. 2.3 – NOMBRE DE PLACES

Le nombre total de places vendues par prestation ne peut être supérieur au nombre fixé par l'organisateur, lequel sera, le cas échéant indiqué pour chaque prestation. Il est possible, en fonction de chaque prestation, que l'organisateur détermine un nombre de places maximum en réservation par achat, lequel sera précisé le cas échéant. Un même acheteur ne saurait effectuer plusieurs commandes espacées dans le temps pour s'en affranchir.

3 – APPLICABLES A LA VENTE EN LIGNE D'UN PASS OU D'UNE BOX

Art 3.1 – Objet

Les présentes ne concernent que les conditions d'utilisation des dispositifs de Pass et de Box, et non les conditions particulières des prestations incluses elles-mêmes. Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent à compter de leur acceptation et jusqu'à la date d'expiration du produit mentionné lors de la vente.

Art 3.2 – Prix et modalités d'utilisation

La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard est la seule société à commercialiser les produits ci-après dénommés Pass Up et Up Box. La liste des points de vente figure sur le site. Les Pass Up et les Up Box sont proposés à un prix forfaitaire. Ils ne peuvent faire l'objet d'une revente par l'acheteur ou l'utilisateur. Lors de l'achat, le point de vente recueille les données utilisateurs nécessaires à l'attribution et à l'activation des Pass Up ou Up Box.

Le Pass Up Essentiel est valable pour une personne et durant 48h après son activation (la première utilisation chez un partenaire). Il inclut le Pass Up Découverte qui s'active en fin d'utilisation du Pass Up Essentiel.

Le Pass UP Découverte est valable pour un foyer et durant 1 an après son activation (la première utilisation chez un partenaire).

Les Pass UP doivent être présentés à l'entrée de chaque partenaire pour en vérifier la validité et bénéficier des gratuités, avantages, ou réductions comprises.

Une Up Box est valable 18 mois à partir de sa date d'achat. La réservation auprès du partenaire choisi est obligatoire et il est conseillé de réserver le plus tôt possible. Lors de la réservation, l'utilisateur doit impérativement mentionner qu'il est détenteur d'une Up Box et préciser le numéro du bon d'échange pour vérification.

Art 3.3 – Conditions d'accès aux prestations

Les horaires d'ouverture et conditions d'accès sont fixés par chaque partenaire. Il est recommandé à l'utilisateur de s'informer directement auprès des partenaires des jours et horaires d'ouverture et des modalités de réalisation.

Les Pass Up et les Up Box n'incluent ni la disponibilité, ni l'accès aux éventuelles animations et activités annexes proposées par les partenaires. Toutes les prestations proposées sont réservables en fonction des disponibilités des partenaires. La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard ne saurait être tenue responsable en cas d'indisponibilité à la date choisie.

Certaines activités ne sont accessibles que selon certaines conditions spécifiques (physiques, météorologiques...). Il est conseillé à l'utilisateur de se renseigner auprès du partenaire lors de la réservation. Les partenaires se réservent le droit de refuser la prestation demandée ou de décaler la réservation si les conditions requises ne sont pas remplies. Les conditions de réservation et d'annulation sont celles du partenaire choisi. Aucune annulation ou report de réservation ne sera accepté sans l'accord direct du partenaire.

La liste exhaustive des partenaires est consultable sur les supports d'information mis gratuitement à la disposition des utilisateurs, dont le site. En cas de modification, la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard s'engage à mettre à jour les informations qui auront été portées à sa connaissance.

Art 3.4 – Indisponibilité d'une prestation

La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard ne peut être tenue responsable de modifications inhérentes aux conditions d'accueil d'un partenaire ou à une modification de la programmation annoncée qui empêcherait le bon déroulement ou l'exécution d'une ou plusieurs des prestations proposées dans le cadre des Pass Up et des Up Box.

Certaines prestations comprises impliquent une réservation préalable. Cette réservation est gratuite et sans frais car elle concerne une prestation incluse. Cependant une fois la prestation réservée, le créneau n'est ni échangeable ni remboursable. Hormis l'hypothèse de remboursement décrite à l'article 9 des présentes conditions, en aucun cas, l'acheteur ne pourra se retourner contre la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard ou ses partenaires si une ou plusieurs des prestations incluses dans l'offre ne pouvaient être réalisées sur tout ou partie de la période de validité.

Ces indisponibilités pourront notamment être dues : – À une fermeture exceptionnelle ou normale d'un site partenaire ; – À une indisponibilité de certaines prestations, qu'elle soit totale ou due à l'atteinte d'une jauge sur l'horaire ou la date souhaitée ; – À une fermeture administrative ou sanitaire partielle ou totale liée à une pandémie ou une épidémie ; – À des événements climatiques de toute nature, notamment dans le cas des activités extérieures ; – Ou à tout autre cas de force majeure.

Art 3.5 – Dysfonctionnement, perte ou vol d'un Pass Up ou d'une Up Box – Garantie

En cas de dysfonctionnement technique empêchant la validation du bon d'échange lors de l'accès à un partenaire, l'utilisateur est invité à se présenter dans les meilleurs délais auprès d'un des points de vente de son choix pour procéder à la résolution de son problème. Il est entendu que les données du Pass Up ou de la Up Box défaillant.e (date de fin de validité, jour(s) d'utilisation restant(s) et prestations disponibles) seront reportées sur le nouveau support. L'ensemble des droits acquis sur le précédent support sera répercuté sur le nouveau au bénéfice de l'utilisateur. Ce dernier ne souffrira donc d'aucun préjudice.

En cas de perte ou de vol l'utilisateur est considéré comme seul responsable. En conséquence, il ne pourra se prévaloir d'aucun échange, remplacement ou quelconque indemnisation. L'acheteur bénéficie des garanties légales de conformité (article L. 211-4 et suivants du Code de la Consommation) ; des garanties des vices cachés (article 1641 du Code Civil) ; des garanties biennales (article 1792-3 du Code Civil) et ce sur le Pass Up et le droit d'utilisation.

Art 3.6 – Stock et disponibilité

Les Box Up physiques proposées sur le site sont présentes dans les propres stocks de la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard. Toutefois, la disponibilité effective d'un produit peut varier rapidement en fonction des ventes réalisées. Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après le passage de commande, la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard s'engage à contacter l'acheteur dans les meilleurs délais, par téléphone ou par mail. L'acheteur pourra choisir de maintenir sa commande ou de l'annuler.

La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard effectuera le remboursement en créditant le compte bancaire au plus tard dans les trente (30) jours du paiement de l'acheteur.

Art 3.7 – Modalités d'expédition et de livraison

3.7.1 Expédition

Concernant les Up Box sous forme de coffret physique, le tarif mentionné inclut les frais d'expédition. Le montant total de la commande (toutes taxes comprises et frais de livraison) est indiqué avant validation finale du bon de commande.

La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard s'engage à expédier les articles commandés dans les plus brefs délais en fonction du mode de livraison choisi et de la disponibilité des articles. Les délais de livraison indiqués sur le site sont des délais moyens habituels et correspondent aux délais totaux de traitement et d'acheminement. Lorsque plusieurs produits sont commandés par l'acheteur en même temps et que les délais d'expédition sont différents, le délai effectif d'expédition peut être le délai le plus long, l'ensemble de la commande étant préparée lorsque tous les produits qui la constituent sont en stock. La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard se réserve le droit de fractionner ces expéditions, la participation aux frais de port sera facturée sur la base d'un seul envoi.

3.7.2 Livraison

La livraison est faite par La Poste, en Lettre Suivie ou Colissimo.

En cas d'erreur dans le libellé des coordonnées de livraison données par l'acheteur, la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité de livraison. Dans ce cas, les frais engagés pour une nouvelle livraison seront à la charge de l'acheteur et facturés à leur coût réel.

La livraison est réputée effectuée par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard dès la remise du produit commandé à La Poste. L'acheteur reconnaît donc que c'est à La Poste qu'il appartient d'effectuer l'acheminement de la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre le chargeur, en cas de défaut de livraison des marchandises transportées. Le bordereau de livraison de La Poste constituera une preuve en matière de transport et de délivrance.

Le destinataire doit vérifier lors de la livraison le contenu, la conformité et l'état du ou des colis. Dans l'hypothèse où le destinataire aurait un quelconque doute de quelque nature que ce soit sur l'état ou le contenu de son colis, il devra vérifier l'état des marchandises reçues et émettre des réserves manuscrites précises, datées et signées. La vérification du colis livré est réputée faite et ne pourra plus faire l'objet de contestations, dès lors que le destinataire ou toute personne habilitée à réceptionner le colis a signé le bon de livraison.

Il appartient à l'acheteur d'exercer tout recours auprès de La Poste par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception et d'en adresser une copie à la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard dont la responsabilité ne saurait en aucun cas être mise en cause.

En cas d'absence du destinataire lors de la livraison, La Poste déposera un avis de passage à l'adresse de livraison indiquée par l'acheteur. La commande devra être retirée à l'adresse et selon les modalités indiquées par La Poste. En cas de non-retrait dans les délais impartis par La Poste, la commande sera retournée à la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard, qui se réserve le droit d'en rembourser le prix, les frais de port restant à la charge de l'acheteur.

3.7.3 Retard de livraison

Tous les délais indiqués sur le site sont considérés en jours ouvrés (c'est-à-dire du lundi au vendredi). En cas de retard, avarie, perte totale ou partielle, ou de tout autre problème, il appartient à l'acheteur d'exercer tout recours auprès de La Poste sans que la responsabilité de la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard ne puisse être jamais mise en cause. L'acheteur devra tout de même avertir par mail la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard dans les dix (10) jours suivant la réception par mail de la confirmation de commande.

Art 3.8 – Produits abîmés ou défectueux

La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard s'engage à rembourser ou échanger selon les stocks disponibles les Up Box sous forme de coffrets physiques qui pourraient être abîmés ou défectueux, sous réserve d'une utilisation normale et conforme aux recommandations.

Dans ce cas, l'acheteur doit en faire état de façon détaillée par mail à la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard et lui retourner le produit. La demande doit être effectuée dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la livraison. Toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée et les produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent.

La SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard procédera, au choix de l'acheteur, à l'échange ou au remboursement du produit livré dont les vices apparents ou des défauts de conformité auront été dûment prouvés par l'acheteur. Les frais d'envoi et de retour seront remboursés à l'acheteur. Tout remboursement sera assuré dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente (30) jours suivants la date de réception des produits. Le remboursement sera effectué à l'adresse de facturation enregistrée lors de la passation de commande par l'acheteur.

En tout état de cause, l'acheteur bénéficie des dispositions de la garantie légale notamment celles relatives à la garantie des vices cachés et à la garantie de conformité. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation ou négligence de la part de l'acheteur, comme en cas d'usure normale du bien, d'accident ou de force majeure. La garantie de la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.